

HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

Certains seigneurs n'avaient ni juridiction ni terres seigneuriales

Les trois volumes de cet ouvrage sont publiés dans la collection *Mono-graphies des villes et villages de France*, dirigée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 2 780 titres à ce jour. « Certains seigneurs n'avaient ni juridiction ni terres seigneuriales, explique l'auteur, mais possédaient des rentes et des droits féodaux. Généralement, ces seigneurs relevaient des seigneurs ayant juridiction, qui leur avaient consenti des contrats d'arrière-fief par lesquels ils leur abandonnaient une partie de leurs rentes, à la charge de remplir certaines obligations, variant suivant les lieux et les contrats. Il arrivait aussi que des seigneurs sans juridiction passent des contrats d'arrière-fief avec d'autres seigneurs auxquels ils cédaient une partie de leur

fief ; dans ce cas, le cessionnaire relevait du cédant. D'un autre côté, depuis le XIII^e siècle, des terres albergées avaient été aliénées par vente, donation ou autrement ; de cette manière, il s'était formé des domaines qui avaient une certaine importance en raison de leur étendue, quoique ils fussent assujettis à des servitudes féodales et que leurs propriétaires n'eussent la jouissance d'aucun droit seigneurial. Enfin des seigneurs étrangers à la Chautagne y possédaient des terres et des rentes qui étaient des dépendances de châteaux situés à Seyssel, Rumilly ou ailleurs. »

FEUILLE PÉRIODIQUE D'INFORMATION - N°707 – 20 novembre 2008

Bientôt réédité dans son intégralité

Histoire de L'ANCIENNE CHAUTAGNE

depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution
en 3 volumes

par Jules MASSE

Le château de Mécoras, au cœur de Ruffieux

La Chautagne, aujourd'hui, regroupe huit villages : Serrières en Chautagne, Vions, Motz, Ruffieux, Chindrieux, Chanaz, Saint-Pierre de Curtille, Conjux. La grande diversité du paysage et le lac du Bourget en font un cadre particulièrement agréable. La statue de Lamartine rappelle que c'est à Chindrieux qu'il écrivit son célèbre poème. Le patrimoine architectural est, lui aussi, très varié. Les châ-

teaux sont nombreux, tels que Châtillon, juché sur son promontoire au bout du lac, Denys, qui a été superbement restauré, à Serrières en Chautagne ou encore le château de Mécoras, au cœur du vignoble de Ruffieux, reconnu comme l'une des maisons fortes les plus authentiques de Savoie. Parmi les églises, celle de Motz de style baroque, consacrée à la Vierge de l'Assomption, est remarquable. L'abbaye royale d'Hautecombe, qui possédait de nombreuses terres dans l'ancienne Chautagne, fut construite en 1137. Victime de multiples vicissitudes, elle fut restaurée sous le règne du roi de Sardaigne Charles Félix, en 1821. Son église de style gothique abrite les tombeaux des princes de la maison de Savoie. La dernière inhumation fut celle de l'ex-roi d'Italie, Humberto II, en 1983.



Les seigneurs de Châtillon, de Chautagne et de Châteaufort

Le premier volume est consacré aux origines, aux suzerains, aux seigneurs et aux autres propriétaires du sol. L'auteur étudie d'abord la Chautagne avant 1082. Après un chapitre consacré aux suzerains et à leurs vassaux, il s'intéresse aux seigneurs ayant juridiction en Chautagne, leurs fermiers et leurs officiers, aux notaires des juridictions de Châtillon et de Châteaufort. Jules Masse étudie ensuite les seigneurs sans juridiction et les autres propriétaires, d'abord dans la paroisse de Chindrieu(x), puis dans la paroisse de Ruffieu(x), dans la paroisse de Serrières, dans la paroisse de Motz, et enfin la paroisse de Vions. Le deuxième volume, consacré au clergé et aux propriétés ecclésiastiques, évoque le prieuré et la cure de Chindrieu(x), les fermiers du prieuré, l'église et la cure de Ruffieu(x), de Serrières et de Motz, le prieuré et la commanderie de Vions, les fermiers et les albergataires de Vions, les biens de l'abbaye d'Hautecombe, les autres propriétés ecclésiastiques avec Chindrieu(x), Ruffieu(x), Serrières et Motz, ainsi que l'instruction publique. Le troisième volume s'intéresse aux communiens (hommes du peuple qui faisaient partie d'associations appelées communautés). Jules Masse répertorie toutes les familles moyennes des XIV^e et XV^e siècles (Rey, Ducruet, Boverly, Millet, Chevrier, Mugnier, etc.), étudie leur évolution. Après avoir établi l'état politique de la Chautagne et sa situation économique aux XIV^e et XV^e siècles, il en dresse l'histoire sociale jusqu'à la Révolution : les crises, les migrations de la population, la vente des anciennes propriétés et la formation de nouvelles, les réformes administratives, la création d'une nouvelle classe moyenne. Il apporte pour terminer des informations complémentaires au second volume, à la lumière de ses dernières découvertes.

UNE COLLECTION
UNIQUE EN FRANCE
DE 2783 TITRES

16 TITRES
SUR LA SAVOIE

Renseignements au
03 23 20 32 19

